

Séance du 11 juin 2025

ORDRE DU JOUR

- Décision Modificative n° 1 au budget primitif 2025
- Demande de subventions travaux Eglise
- Demande de financements participatifs auprès de la Fondation de France
- Décision sur emprunt pour travaux Eglise et autorisation de signature du contrat de prêt
- Avenant au contrat de la secrétaire
- Travaux de mises aux normes du terrain de football
- Présentation du rapport d'activité et de situation en matière de développement durable de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis 2023-2024
- Questions diverses

-Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 09
- Ayant pris part à la délibération : 07

Date de la convocation : 04 juin 2025

Date d'affichage : 04 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Philippe DESIREST, Maire.

Étaient présents : Mme TRANCHANT Chantal, Mr MOUNAIX Patrick, Mr NAUWYNCK Christian, Mme DUMONT Evelyne, Mr ZION Jean-Pierre, Mr JANET Benoit

Excusés : Mr LECHEVIN Cédric, Mme BONIFACE Denise,

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal TRANCHANT a été désignée comme secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire informe qu'afin de mandater les honoraires de l'architecte pour les travaux de l'église, il est nécessaire de faire une modification au budget primitif.

Mr le Maire présente la modification demandée :

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 60633 : fournitures de voirie	700.00	
D 615221 : entretien et réparations sur bâtiments publics	21 000.00	
D 615231 : Entretien et réparations sur voirie	7 000.00	
TOTAL D 011 : charge à caractère général	28 700.00	
D 023 : Virement à la section d'investissement		28 700.00
TOTAL D 023 : Virement à la section d'Investissement		28 700.00
D 2138-126 : Travaux Eglise		28 700.00
TOTAL D 21 : Immobilisation corporelles		28 700.00
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		28 700.00
TOTAL R 021 : virement de la section de fonctionnement		28 700.00

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette décision modificative et autorise Monsieur le Maire à modifier le budget primitif 2025.

DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX ÉGLISE « SAINT AUBIN » DE GUIGNECOURT

Monsieur le Maire présente le dossier de restauration de l'église de GUIGNECOURT fait par Mr BRASSART, architecte du patrimoine.

L'opération vise à rendre opérationnel le bilan sanitaire de l'église Saint Aubin, remis en mars 2025. Les études proposent une campagne de travaux d'ampleur, scindée en trois phases.

La première phase de travaux concernera la restauration des maçonneries du bras Sud du transept et la réfection de sa couverture, accompagnées des postes de :

- restauration de la maçonnerie sous appui du gouttereau Sud du chœur ;
- traitement de la désorganisation à l'angle Sud-Ouest de la façade occidentale ;
- restauration des talus de contrefort de l'église, à l'exception de ceux du gouttereau Nord de la nef ;
- calfeutrement des fissures ouvertes accessibles grâce au moyen d'accès pour les talus de contrefort.

En tranche ferme, il est proposé de consacrer la deuxième phase à la restauration des couvertures "Méridionales" de l'église, en terre cuite plate :

- versant Sud de la nef, compris la sacristie ;
- comble adossé entre la tourelle et le comble de la nef ;
- versant Sud du chœur ;
- chevet.

En ardoise naturelle, posée au clou : clocher et poivrière de la tourelle d'escalier.

Des tranches optionnelles sont prévues concernant :

- la pose des ardoises du fût de la tourelle d'escalier au clou, en remplacement de la pose au crochet prévue en tranche ferme, compris le bardage du comble adossé ;
- l'installation d'un système de parafoudre / paratonnerre ;
- le gros entretien des maçonneries du gouttereau Sud du chœur et celles du chevet.

La tranche ferme de la troisième phase finalisera la réfection des couvertures sur les versants Nord de la nef et du chœur, et sur les versants Est et Ouest du bras Nord du transept.

Une tranche optionnelle est prévue pour le gros entretien des maçonneries du croisillon Nord et du gouttereau Nord du chœur.

La restauration des maçonneries de l'église Saint-Aubin est prévue en conservation, sans évolution des ouvrages, c'est-à-dire un gros entretien comprenant la résorption des altérations et des désordres rencontrés : joints vidés, colonisation végétale, restaurations disgracieuses, joints au mortier de ciment, pierre fracturée ou lacunaire, etc.

Le montant des travaux est estimé à 1 136 349.00 € hors taxes soit 1 363 618.80 € TTC.

Le budget de la commune de GUIGNECOURT ne permet pas d'engager de telles dépenses sans l'apport de financement tel que subventions ou aides participatives.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander des subventions auprès des Services de l'Etat à savoir la DRAC et la DSIL, auprès du Conseil départemental, auprès du Conseil régional des Hauts de France, auprès de la fondation du patrimoine.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions

DEMANDE DE FINANCEMENT –PRET A COURT TERME – TRAVAUX ÉGLISE « SAINT AUBIN » DE GUIGNECOURT

Monsieur le Maire présente le dossier de restauration de l'église de GUIGNECOURT fait par Mr BRASSART, architecte du patrimoine.

L'opération vise à rendre opérationnel le bilan sanitaire de l'église Saint Aubin, remis en mars 2025. Les études proposent une campagne de travaux d'ampleur, scindée en trois phases.

Le montant des travaux est estimé à 1 136 349.00 € hors taxes soit 1 363 618.80 € TTC.

Le budget de la commune de GUIGNECOURT ne permet pas d'engager de telles dépenses. Des demandes de subventions ou aides participatives seront faites auprès des Services de l'Etat à savoir la DRAC et la DSIL, auprès du Conseil départemental, auprès du Conseil régional des Haut de France, auprès de la Fondation du Patrimoine.

Cependant afin de pouvoir faire les avances de travaux avant le paiement des subventions et l'avance de Tva, Mr le maire propose de réaliser un prêt, auprès du Crédit Agricole Brie Picardie, d'un montant de 1 022 700.00 € pour l'aide au financement.

Ce prêt serait sur une durée de 36 mois avec un index de référence Euribor 3 mois instantané J-2, le taux du prêt consenti serait à l'index plus une marge de 0.85 %. Les frais de dossier seraient de 0.15 % du montant accordé soit 1 534 €. La périodicité des intérêts sera trimestrielle avec un remboursement in fine du capital. Le déblocage des fonds pourra se faire par tranche sur une période de 12 mois.

L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'étude financière et l'accord du comité des engagements de la banque.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce financement par prêt à court terme et autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes de financement.

DEMANDE DE FINANCEMENT –PRET A TAUX FIXE – TRAVAUX ÉGLISE « SAINT AUBIN » DE GUIGNECOURT

Monsieur le Maire présente le dossier de restauration de l'église de GUIGNECOURT fait par Mr BRASSART, architecte du patrimoine.

L'opération vise à rendre opérationnel le bilan sanitaire de l'église Saint Aubin, remis en mars 2025. Les études proposent une campagne de travaux d'ampleur, scindée en trois phases.

Le montant des travaux est estimé à 1 136 349.00 € hors taxes soit 1 363 618.80 € TTC.

Le budget de la commune de GUIGNECOURT ne permet pas d'engager de telles dépenses. Des demandes de subventions ou aides participatives seront faites auprès des Services de l'Etat à savoir la DRAC et la DSIL, auprès du Conseil départemental, auprès du Conseil régional des Haut de France, auprès de la Fondation du Patrimoine.

Cependant afin de pouvoir financer le solde des travaux après le paiement des subventions et l'avance de Tva, Mr le maire propose de réaliser un prêt, auprès du Crédit Agricole Brie Picardie, d'un montant de 340 900 € pour l'aide au financement.

Ce prêt serait conclu sur une durée de 25 ans avec un taux fixe. Le taux du prêt consenti serait de 4.01 %. Les échéances trimestrielles seraient de 5 414.30 euros. Les frais de dossier seront à 0.15 % du montant du financement soit 511 euros.

La périodicité des intérêts sera trimestrielle avec des échéances constantes (amortissement progressif du capital et intérêts dégressifs). Le déblocage des fonds pourra se faire par tranche pendant la période de garantie soit 12 mois.

L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'étude financière et l'accord du comité des engagements de la banque.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce financement par prêt à court terme et autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes de financement.

AVENANT AU CONTRAT A DURÉE INDÉTERMINÉE – POSTE DE SECRÉTARIAT

Monsieur le Maire informe qu'un contrat à durée indéterminée a été conclu le 1^{er} mars 2020 avec Madame BROUSSIN Pascale pour assurer les fonctions de secrétaire de maire pour la commune de GUIGNECOURT.

Depuis la conclusion de ce contrat, aucune augmentation de rémunération n'a été faite.

Au vu des services rendus pour la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser la rémunération de Madame BROUSSIN Pascale.

La nouvelle rémunération sera faite sur la base de l'indice brut 541 et l'indice majoré 460.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Mr le Maire à signer l'avenant au contrat.

TRAVAUX DE MISES AUX NORMES DU TERRAIN DE FOOTBALL

Suite à la visite de la commission des terrains de football, des travaux sont à prévoir sur notre le terrain. Considérant l'absence de Mr Cédric LECHEVIN, président de l'association, et du manque d'information à ce jour, le conseil municipal décide de reporter ce point à la prochaine réunion du conseil municipal.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS 2023-2024

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité et de situation en matière de développement durable de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis 2023-2024.

Ce rapport n'appelle pas d'observation de la part du conseil municipal de GUIGNECOURT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le rapport présenté.

QUESTIONS DIVERSES

PLUI-hm de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis :

L'enquête publique est en cours. Elle a lieu du 4 juin au 5 juillet 2025 – 12 h. les documents sont à disposition du public dans toutes les mairies de la CAB.

Acquisition terrain rue de Rieux

Mr le maire informe qu'une parcelle jouxtant notre parcelle rue de Rieux et appartenant précédemment à Mr KLEIN est à priori sans succession. France Domaine à notre demande et après recherches a retrouvé une héritière. Contact a été pris et l'acquisition de ce terrain semble possible. Le conseil municipal valide l'accord pour l'acquisition de ce terrain.

Arceaux pour vélo

La communauté d'Agglomération du Beauvais octroi aux communes des arceaux pour vélos. La commune décide d'en installer quatre – deux à l'église et deux à la mairie.

Info mobilités

Mr le Maire informe avoir contacté Oise mobilités pour intervenir sur les retards de passage du car scolaire.

Réunion composteur

Mr le Maire informe du prêt de la salle de GUIGNECOURT le 22 novembre prochain pour la présentation et la distribution de composteurs.

Salle multifonction

Mr le Maire présente un devis pour le renouvellement du piano gaz de la salle multifonction. Le fourneau proposé est électrique et de ce fait, une vérification du réseau électrique et de la possibilité de l'installer doit être faite.

Aéroport

Mr le Maire fait un bilan de la réunion publique pour l'aéroport. Il confirme que cette réunion a été stérile et aucune discussion possible. Les services de l'aéroport ont présenté l'aérogare et ont répondu à quelques questions.

Mr le Maire informe qu'il va redemander à Mr MARTIN un rendez-vous, il précise également qu'il va rédiger un courrier à la Sous Préfète pour signaler que les réunions dans les communes n'ont pas eu lieu.

Incivilités sur la commune

*De nombreux véhicules roulent vite dans la commune et ne respecte pas le code de la route notamment les « stops » - il est demandé de se renseigner sur le prix de l'installation d'un radar pédagogique.

L'installation de scotch jaune et noir à certains endroits est envisagée pour dissuader les automobilistes.

*Mr le Maire fait un point sur les courriers recommandés transmis à la propriétaire des chiens Huskys. Mr le Maire informe que le procureur et la gendarmerie ont de nouveau été saisi de ce dossier.

Fin de séance à 21 h 00

Signatures séance du Conseil Municipal en date du 11 juin 2025

Philippe DESIREST	
Chantal TRANCHANT	
Benoît JANET	
Cédric LECHEVIN	Excusé
Patrick MOUNAIX	
Christian NAUWYNCK	
Denise BONIFACE	Excusé
Christelle BERTIN	Démission
Evelyne DUMONT	
Jean-Pierre ZION	
Patrice BARBIER	Démission